



RESOLUTIONS N°071/2023/MCA II/CA
ISSUES DE LA TRENTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT- BENIN II
28 mars 2023

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le **mardi 28 mars 2023**, en sa trentième session ordinaire au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 22 mars 2023, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9 (a) des Statuts de MCA-Bénin II, tels qu'amendés respectivement.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015, tel qu'amendé (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la trentième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi le point de la mise en œuvre des Résolutions n° 070/2022/MCA II/CA issues de la session du 22 décembre 2022 :

- ✓ Prend acte des modifications substantielles apportées au contrat N° PP15-COM-EDP-28 portant « Travaux d'achèvement des bâtiments du Dispatch Center (centre principal et centre de repli) » et au contrat N° PP15-COM-EDP-29 portant « Travaux d'achèvement de la construction du terrain de football d'Akassato » ;
- ✓ Approuve l'avenant n°2 au contrat N° PP15-COM-EDP-28 et l'avenant n°2 au contrat N° PP15-COM-EDP-29 intégrant ces modifications ;

- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer lesdits avenants avec l'entreprise en charge de ces contrats (ITB NIGERIA LIMITED SUCCURSALE BENIN ou HITECH-ITB) ; et
- ✓ instruit la Coordination nationale à l'effet de lui rendre compte de l'aboutissement du processus de signature desdits avenants.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs,

- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Avril à Juin 2023, notamment :

1. Le Plan de travail,
2. Le Budget Détaillé,
3. Le Rapport Financier Détaillé,
4. La Demande de Décaissement,
5. Le Rapport détaillé sur les contrats,
6. Les Notes explicatives,
7. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
8. Le Rapport de Passation des Marchés,
9. Le Rapport sur les Conditions Préalables.

- ✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'Avril à Juin 2023, notamment :

1. Le Budget Détaillé,
2. Le Rapport Financier Détaillé,
3. La Demande de Décaissement,
4. Les Notes explicatives.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi la projection des décaissements présentée par le Coordonnateur National, relève un risque élevé de non consommation des ressources du Compact. En conséquence, instruit la Coordination Nationale à l'effet de :

- ✓ prendre toute action en conformité avec les procédures en vigueur, afin de réduire, voire annuler ce risque ;
- ✓ transmettre au Conseil d'Administration toute proposition d'actions concourant à cet objectif au plus tard le 8 avril 2023 ;
- ✓ solliciter au besoin la flexibilité de MCC à cet effet ;
- ✓ solliciter au besoin le Conseil d'Administration pour l'approbation des actions appropriées par consultation à domicile ou en session extraordinaire.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen, approuve le Plan de Passation des Marchés (PP20) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 22 juin 2023 ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve l'Avenant n°5 au Contrat N° PP8-COM-OGÉAP-14 portant « Appui à la finalisation du processus de signature des conventions de concession et le suivi-contrôle dans la phase de déploiement des mini-réseaux de l'OCEF » ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le Consultant Innovation Energie Développement (IED).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve l'Avenant n°9 au Contrat N° PP4-CIF-PRISP-04 portant « étude pour la création d'un environnement propice à la production indépendante d'énergie électrique au Bénin » ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le Groupement ERNST & YOUNG ET ASSOCIES/INTEC/MAYER BROWN INTERNATIONAL LLP.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent:

- ✓ approuve l'Avenant n°3 au Contrat N° PP2-COM-PRISP-13 portant « Auditeur du contrat de gestion et du contrat plan de la SBEE » ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le Groupement SOFRECO / KPMG TOGO.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve l'avenant n°11 au contrat N° PP3-COM-EDP-11. B portant « Renforcement et Réhabilitation du réseau de Distribution d'Electricité au niveau régional et à Cotonou -Lignes Lot B » ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec l'entreprise CEGELEC après avis favorable de MCC.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve le dépassement budgétaire du marché N° PP18-COM-EDP-27 relatif à l'acquisition de licence serveur du logiciel PowerFactory au nombre illimité de nœuds à accès multiples pour cinq (05) ordinateurs simultanés et deux (02) licences monopostes avec assistance, maintenance et garantie sur deux (02) ans ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer le contrat issu de la passation dudit marché avec le Groupement MAPCOM TECHNOLOGIES / ORISSE (ORISS ENERGY).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent:

- ✓ Approuve les modifications apportées au Plan de Responsabilité Fiduciaire ;



- ✓ Autorise la Coordination Nationale à mettre en œuvre le Plan de Responsabilité Fiduciaire tel que révisé.

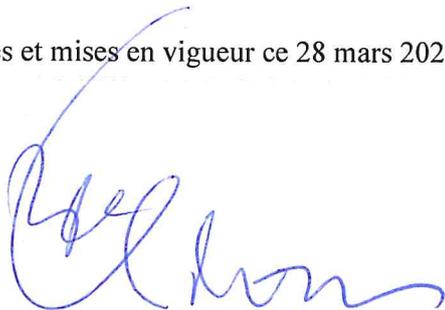
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des questions diverses inscrites à l'ordre du jour,

- ✓ Prend acte du niveau de mise en œuvre du plan de clôture du Programme ;
- ✓ Autorise la Coordination Nationale à procéder à la signature des actes de cession des contrats qui le requièrent, après discussions avec les contractants et les structures bénéficiaires concernées.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 28 mars 2023.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration